

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 28 – Janvier 2015

Édité par la Mairie – Tél. : 03 81 57 42 20 – Fax : 03 81 57 46 40
Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage
Adresse internet : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr

Le mot du Maire

En ce début d'année, il convient et c'est avec plaisir que je le fais, de présenter mes meilleurs vœux aux habitants d'Arc et Senans et à leur famille. Que 2015 vous conserve en très bonne santé et que vos vœux les plus chers se réalisent.

2014 s'est achevée avec un certain nombre de réalisations qui ont changé la vie de la commune : Mise en service de la MARPA, réaménagement routier du quartier de la Levée, mise en place des activités périscolaires, etc. Chacun des bulletins précédents décrit en détail les différentes réalisations ou décisions prises en Conseil Municipal.

En 2015 des projets vont être étudiés :

- aménagement de la zone à l'Isle en lotissement. Il ne reste qu'une seule parcelle du lotissement « à la Levée » et une autre parcelle rue des Forges. Une commune ne peut pas ne pas prévoir de zones de construction, afin de réguler le marché.

- étude sur la faisabilité et la construction de salle de sports sur le terrain nouvellement propriété de la commune, en face du groupe scolaire (côté ferme de la Levée).

Des travaux vont être entrepris : Réaménagement des appartements du 1^{er} étage de la Mairie. Poursuite des travaux de mise aux normes de l'intérieur du groupe scolaire. Début de la construction de la nouvelle station d'épuration sur deux ans : 2015-2016. Le coût des travaux s'élève à 1250 000 €. L'appel d'offres est lancé. Dans le prochain bulletin, vous aurez les résultats de celui-ci. Et toujours les incontournables : entretien des bâtiments, entretien des routes, éclairage public, entretien des réseaux eau et assainissement. La longueur de la voirie communale, hors routes départementales, est de 21 851 ml. Les chemins ruraux non viabilisés représentent 5 095 ml.

Je suis régulièrement saisi de plaintes de personnes victimes du démarchage à domicile. Je rappelle que toute personne qui vient démarcher sur le territoire de la commune, doit pouvoir présenter une autorisation du Maire, rédigée sur un papier à entête de la Mairie.

Si la personne n'a pas ce document, ne la laissez pas entrer, n'achetez rien et fermez votre porte.

De plus en plus souvent, vous avez tous pu le constater, des ordures ménagères jonchent les talus et les abords des forêts. Il est facile, le soir, à la nuit tombée, de jeter ses ordures n'importe où. Si vous êtes témoin d'un tel incivisme, relevez la plaque minéralogique du véhicule et informez-moi : ce n'est pas de la délation, car n'oubliez pas que c'est vous qui payez la note de nettoyage des talus. Ce constat, je le fais régulièrement aux abords des conteneurs à verre. Certains utilisateurs n'ont même pas le courage de mettre le verre dans le bac, ils laissent le carton à côté et considèrent que le suivant va bien le vider. Même remarque aux alentours de la déchetterie. Elle est ouverte les mardis, jeudis et samedis, si bien que les autres jours, les indécents vident leurs gravats devant la porte. Là encore, c'est vous qui payez la personne chargée du dépôt de matières inertes, dans le cadre de la taxe des ordures ménagères (voir explications dans le feuillet intégré au calendrier de ramassage des ordures ménagères). Je l'ai déjà dit, l'amende pour dépôts d'ordures illégaux est de l'ordre de 150 €.

Enfin, pour terminer sur une note plus conviviale, je remercie les habitants qui décoorent leur habitation, donnant ainsi un air de fête à notre commune.

Je vous renouvelle à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Maire
Jacques Maurice

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

En page 3

- Nos citoyens
- Informations
- Proverbes et dictons

En page 4

- Pierre PONCET

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du conseil

- **Le Conseil a voté l'exonération**, à compter du 1^{er} janvier 2015, de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable.
- **Le Conseil a donné son accord** pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (pin sylvestre), provenant des parcelles 15 et 16, pour un volume prévisionnel de 50 m³.
- **Suite à l'appel d'offres organisé par l'ONF** pour l'exploitation des bois 2014-2015, parcelles 4, 13, 14r, 33, 16, 1aj, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise LB FORET de Beure pour les travaux d'abattage, façonnage, pour un montant de 8,50 € HT/m³ et débardage des grumes pour un montant de 6,50 € HT/m³.
- **Le Conseil a décidé** l'application d'une taxe d'assainissement minimum, à compter du 1^{er} Janvier 2015, de 30 m³ par personne et par an et 60 m³ pour deux personnes et plus.
- **Le Conseil a décidé** l'ouverture d'un crédit de 14 000 € TTC pour l'achat d'une fourche élévatrice pour le tracteur.
- **Le Conseil a décidé** l'ouverture d'un crédit de 11 000 € TTC pour l'achat d'un broyeur à végétaux et de lancer la consultation auprès des entreprises pour la fourniture de cet équipement.

L'Espace Culturel et d'animation

Les 5 et 6 décembre 2014, nous avons fêté tous ensemble le TÉLÉTHON. Merci à tous les organisateurs bénévoles, sponsors, participants et donateurs qui ont œuvré pour que cette fête soit une réussite. Elle a permis de reverser à l'Association Française pour les Myopathies, la somme de : 8 100 €.

Le spectacle de Noël, offert par la commune pour les enfants des écoles, a eu lieu le dimanche 21 décembre 2014. Petits et grands ont apprécié la prestation du magicien.

Samedi 24 janvier 2015, le Comité des Fêtes reçoit La Madeleine Proust à la salle polyvalente, à partir de 20 h. Malheureusement pour les retardataires, les inscriptions sont maintenant closes. Pour connaître les dates et lieux des prochains spectacles, vous pouvez appeler le : 03 81 54 20 47.

Samedi 14 février 2015, salle polyvalente, concours de tarot organisé par le Comité des Fêtes. Nombreux lots. Inscriptions obligatoires à partir de 20 h au : 03 81 57 52 90.

Le repas dansant organisé par la commune, permettant aux anciens et nouveaux habitants de se rencontrer, aura lieu samedi 21 février 2015, à la salle polyvalente, à partir de 20 h. Les inscriptions se font à partir de la fiche ci-jointe qui est à compléter et à retourner en mairie, au plus tard le 13 Février 2015, accompagnée d'un chèque à l'ordre du Trésor Public, pour le règlement qui est de 6 € par personne. Nous vous rappelons que seuls, les habitants d'Arc et Senans peuvent participer à cette manifestation très conviviale.

Samedi 28 Mars 2015, à 20 h 30, à la salle polyvalente, le Comité des Fêtes reçoit « La Serpentine » qui interprétera une comédie : hara-kiri à la française.

Samedi 8 mai 2015, à la salle polyvalente, l'association MUSIC'CHAUX donne un concert/spectacle, en lien avec la signature de l'armistice du 8 mai 1945.



Nos citoyens

Bienvenue aux nouveaux habitants

- M. GODARD Swan et M^{me} SIMONIN Harmonie
- M^{me} PLASSERAUD Claude
- M^{me} THUREL Anne-Marie
- M^{me} BERNE Gabrielle
- M^{me} DEMONTROND Geneviève
- M. PIQUEREZ Paul
- M^{me} GIRARDIN Louise

Mariages

- M. GRAND Jean-Philippe et M^{me} GONCE Floriane le 18 octobre 2014

Naissances

- COURDIER Maël le 17 octobre 2014
- MENN Enola le 17 octobre 2014
- MOREL Camille le 17 octobre 2014
- ROUFFIAC Martin le 11 décembre 2014

Décès

- M^{me} VASSONEY Jacqueline née VAUCHEY le 27 septembre 2014
- M^{me} ARBEL Marie-Madeleine le 2 novembre 2014
- M. VILLAESCUSA Jacques..... le 12 décembre 2014
- M^{me} CHAUVIN Irène née QUILLIN le 16 décembre 2014
- M^{me} GAFFIOT Marie-Jeanne le 31 décembre 2014

Informations

La Communauté de communes du canton de Quingey a établi un rapport sur le service d'élimination des ordures ménagères pour l'année 2013. Le coût par habitant, pour les différentes prestations, s'établit comme suit :

| PRESTATIONS | COÛT/HAB. |
|----------------------------------|--------------|
| O.M. | 30,05 |
| Tri sélectif | 3,54 |
| Déchetteries et encombrants | 28,37 |
| Sensibilisation et amortissement | 4,54 |
| Charges de personnel | 2,46 |
| TOTAL | 68,96 |

La MARPA est entrée en fonctionnement début novembre 2013 et ceux parmi vous qui l'ont souhaité, ont pu visiter l'établissement le 6 décembre dernier, à l'occasion des portes ouvertes. Les occupants sont unanimes quant à la qualité des lieux et de l'accueil.

Si vous souhaitez des renseignements concernant le fonctionnement ou les tarifs, vous pouvez prendre contact avec Carole SIMONIN, directrice de l'établissement, par téléphone au : 03 81 50 38 82, ou Jean ROBARDET, à la Mairie, au : 03 81 57 42 20.

Les travaux de la rue de la Levée et rue du Saumoduc étant terminés, de nouveaux panneaux de signalisation ont été installés pour réglementer la circulation dans ces rues. La rue de la Levée est en sens unique, vous pouvez l'emprunter depuis la rue des Graduations pour aller vers la MARPA. Pour le retour, vous devez emprunter la rue du Saumoduc. Soyez vigilants et attentifs à respecter cette nouvelle signalisation, pour la sécurité de tous.

Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) met à la disposition du public, un centre de documentation ouvert à tous ceux qui veulent construire ou rénover, aux étudiants et enseignants, aux architectes et élus, qui y trouveront des documents spécialisés pour leurs professions, leurs études ou leurs préoccupations. La liste détaillée des ouvrages est consultable sur le portail documentaire, établi par les trois CAUE du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône : www.caue-fc.fr

Le CAUE du Doubs met également à disposition plusieurs outils qui aident à la prise de décision, qu'elle soit privée ou publique.

Il est possible d'en savoir plus sur le site du CAUE du Doubs : www.caue25.org (rubrique : Ressources).

Le calendrier 2015 de ramassage des ordures est disponible en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune.

PROVERBES ET DICTONS :

*À la saint Sébastien, l'hiver reprend ou se casse les dents
 Beau ciel à la saint Romain, il y aura des denrées et du bon vin
 Séverin, Valentin, Faustin, font tout geler sur leur chemin
 Souvent, la saint Amédée est de mars, la plus belle journée*

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

PIERRE PONCET (1932-1968)

Pierre Poncet repose au cimetière du grand séminaire de Hué (Vietnam).

Missionnaire au Vietnam, il a été une victime que l'on qualifierait aujourd'hui de collatérale, de la guerre du Vietnam, lors de l'offensive du Têt, au printemps 1968.

Pierre naquit le 28 avril 1932, fils d'une ancienne famille d'Arc et Senans, du « quartier latin ». En 1953, il fit son service militaire et fut de nouveau convoqué par l'armée en 1956, pour aller en Algérie, servir comme sous-lieutenant pendant quelques mois. Il fut ordonné prêtre le 8 février 1958 en l'église d'Arc et Senans et reçut sa nomination pour le vicariat apostolique de Hué (Centre Viêt Nam).

Parti le 21 avril 1958, il apprit les langues locales et devint curé de Mai-Xa. Pendant deux ans, le Père Poncet s'y employa à agrandir l'école, construire une maison pour les sœurs institutrices ou infirmières du dispensaire et à assurer l'instruction des catéchumènes et des néophytes, ainsi que la formation des cadres de la chrétienté. Il améliora le sort des pêcheurs et des horticulteurs. Très proche de ses gens, il n'hésitait pas à leur donner un coup de mains pour les gros travaux et les soigner en cas de maladie. Au début de 1964, Mgr. Urrutia envoya le Père Poncet fonder un poste à Khê-Sanh, sur un plateau à 500 m d'altitude, à la frontière du Laos, défriché depuis peu par quelques planteurs. Le Père Poncet, aidé à partir de 1965 par le Père Aimé Mauvais, fit face à tout : construction de locaux tels qu'école, chapelle, maison pour les sœurs de Saint-Paul de Chartres. En même temps, constatant l'extrême misère physique des montagnards -dont il apprit peu à peu le dialecte- il soignait les corps, procurait du ravitaillement et amorçait l'approche spirituelle de ces braves gens. Ce travail accaparant était pourtant gêné par le fait que le plateau de Khê-Sanh

constituait une position stratégique disputée entre les troupes américaines et Nord-Vietnamiennes. Au début de janvier 1968, il dut se rendre à Saïgon pour y accomplir des formalités administratives. Or, au cours de ce mois, les préparatifs de l'offensive Viêt-Cong du Têt, furent l'occasion de combats et de bombardements, au point que l'armée ordonna l'évacuation des civils. Sans plus attendre, le Père Poncet revint à Hué le 1^{er} février 1968.

Le 13 février 1968, le Père Cressonnier annonça sa résolution de rendre visite à la communauté des religieuses de Phu-Cam, dont la Supérieure avait été blessée. Le Père Poncet -conscient du risque de cette démarche- tint à accompagner son confrère, en prenant avec eux un planteur de Khê-Sanh, M. Linarès. À 11 heures ce jour-là, ils franchirent le canal de Phu-Cam et pénétrèrent dans le village. Arrivés à la maison communautaire, ils la trouvèrent désertée par les sœurs. Avant de repartir, le Père Poncet récupéra le tabernacle abandonné, contenant le Saint Sacrement.

Sur le chemin du retour, les deux Pères et le civil croisèrent deux individus étrangers qui les interpellèrent, sans entraver leur marche. Ils étaient déjà arrivés près du canal, quand une rafale de mitraillette, tirée à bout portant d'un buisson, à leur droite, frappa le Père Cressonnier en plein front et le Père Poncet à l'abdomen, les couchant à terre dans leur sang, tandis que le civil, blessé, réussissait à s'enfuir et à franchir le canal.

Les deux corps de ces prêtres -en soutane- restèrent sur la route pendant dix jours avant d'être ramenés à la maison des missionnaires. Les obsèques furent célébrées peu après, au Grand Séminaire où le Père Pierre Poncet fut inhumé, avec son confrère, dans le petit cimetière. Le Père Poncet, prêtre depuis 10 ans, était âgé de 36 ans.



Séminaire de Hué

Tombe
de Pierre Poncet



Sources :
site internet des Missions
Étrangères à Paris

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, MT. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier, D. Pernet.

Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Arbois, Lons-le-Saunier - 29254